

Profil professionnel du diacre CER

Le diacre CER maîtrise plus particulièrement les situations suivantes :

- A) le diacre CER travaille dans le cadre d'une communauté ecclésiale, en lien avec d'autres ministres et en particulier avec les pasteurs.
Dans ce cadre, il respecte tout particulièrement son rôle professionnel, ses compétences personnelles et ses connaissances et inscrit son activité dans un état d'esprit de complémentarité.
- B) le diacre CER est plus particulièrement en charge des actions diaconales de la communauté. Par actions diaconales, on entend ce qui relève de la vie communautaire, des projets spécifiques d'accompagnement et d'animation.
- C) le diacre CER base ses actions sur des connaissances théologiques de base, acquises dans le cadre de sa formation spécifique, ainsi qu'en amont de celle-ci. Il tient compte des sensibilités de la communauté et des personnes et développe son action de manière respectueuse des personnes et des institutions.
- D) le diacre CER travaille principalement sur la base de projets, qui font l'objet de concertation et de planification. Il participe de manière globale à la vie de la communauté en y apportant ses compétences et la spécificité de son approche contextuelle. Il participe de l'intégration de la communauté dans la société civile, en développant des projets comprenant des aspects intégratifs.

Les domaines de compétences de son action sont :

- 1) Développer, réaliser, accompagner et évaluer des offres projets et activités
- 2) S'inscrire dans la communauté ecclésiale et y développer un rôle référentiel actif
- 3) Soutenir des groupes et des individus dans le cadre de réalisations concrètes
- 4) Travailler et coopérer au sein de l'organisation et avec des tiers
- 5) Se positionner et se développer en tant que professionnel
- 6) Assurer des tâches d'administration, d'organisation et de logistique dans le cadre de sa fonction

Les compétences opérationnelles liées aux domaines de compétence sont détaillées sur le document joint¹.

Ces éléments servent de référence à la construction du programme de formation. Ils se basent sur le plan d'étude cadres (PEC - OFFT) des travailleurs communautaires, ainsi que sur le règlement de la formation diaconale (OPF) de mai 2008.

¹ Profil professionnel_compétences opérationnelles.xls